

S'il refuse d'écouter dis-le à l'Église

La discipline d'Église (3)

~ MATTHIEU 18.16-17 ~

Série Matthieu #124, Pascal Denault, 10 février 2019

INTRODUCTION

- Dernier message : *Qui, Quand, Comment* et *Pourquoi* reprendre frère péché...
 - Point de vue : celui qui reprend... celui repris...
 - V.15 termine avec scénario idéal...
 - Qu'arrive-t-il s'il n'écoute pas?... Ajrd : étapes 2-3 discipline Église

LECTURE DU TEXTE ET PRIÈRE D'INTRODUCTION

Matthieu 18.15–20 ¹⁵ Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. ¹⁶ Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. ¹⁷ S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. ¹⁸ Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. ¹⁹ Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. ²⁰ Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.

- 2 points principaux, 5 sous-points

A. PRENDRE DEUX OU TROIS TÉMOINS

Mt 18.16 Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins.

- 1-2 personnes → 2-3 témoins pcq 1^{er} frère encore impliqué...
- Notre devoir ne s'arrête pas 1^{re} étape...

1. LA CONDITION PRÉALABLE

- Avant il faut que : (1) frère a péché... (2) va et reprends-le...
- Ensuite 2 possibilités : Première possibilité : *écoute et se repent*
 - Que dois-je faire? PARDONNER!

Luc 17.3 Si ton frère a péché, reprends-le; et, s'il se repent, pardonne-lui.

- Tentations : garder rancune (*vouloir punir*)... commérage...
- Pardon offert à chaque étape
- Deuxième possibilité : « *s'il ne t'écoute pas* »
 - ἐὰν δὲ μὴ ἀκούσῃ (*akouo* → *acoustique*)
 - Pas "essayer" de parler mais sans jamais rien dire
 - Nécessaire que « *n'écoute pas* » = refus d'obéir (*certaines écoutent... mais n'obéissent pas*)

2. LA FONCTION DES TÉMOINS

- N'aimons pas "stooler" les autres... Mais responsabilité devant Seigneur
- Pas prendre n'importe qui : (*p.ex.: croyant immature*)...
- Peut-être un ancien? (*pas requis, mais correspond nature formelle pratique Loi*) :

Deutéronome 19.15 Un seul témoin ne suffira pas contre un homme pour constater un crime ou un péché, quel qu'il soit; un fait ne pourra s'établir que sur la déposition de deux ou de trois témoins.

- Loi : *reprendre frère* (Lv 19.17)... 2-3 témoins (Dt 19.15)... *Excommunication* (Lv 17.4)
- Israël → Église (*typologie* → *eschatologie*)
- Première fonction : *fraternelle*

- Pas 1^{re} juridique... (*malgré contextes Dt et Mt*)
- But : inciter frère repentance

Charles Spurgeon (1834-1892) Il se peut que l'offenseur porte attention à ce que disent les autres frères, alors qu'il pouvait être réticent à votre égard, ou peut-être accordera-t-il de l'importance à une réprimande unie qu'il ne considérerait pas si elle venait d'un seul. En faisant appel à des arbitres dignes de confiance, vous donnez au frère qui a péché une chance plus équitable de se redresser. Cette fois, espérons-le, le frère sera gagné. Dans le cas contraire, vous vous êtes assuré de ne pas faire de fausses déclarations.

- Deuxième fonction : *médiation*...
 - En cas de conflit : éviter d'être juge et parti
 - Protection pour "*accusateur*" et pour "*accusé*"...
- Troisième fonction : servir de témoins proprement
 - Église = fraternité...
 - Église = tribunal...

1 Corinthiens 6.4-5 ⁴ Si donc vous avez des différends pour les choses de cette vie, ce sont des gens dont l'Église ne fait aucun cas que vous prenez pour juges? ⁵ Je le dis à votre honte. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse prononcer un jugement entre ses frères.

- Nécessité témoignages crédibles...

B. LE DIRE À L'ÉGLISE

Mt 18.17 S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

3. LA PROGRESSION DE L'ENDURCISSEMENT

- « *S'il refuse de les écouter* » = Progression endurcissement...
 - V.16 *μη ἀκούση* (*ne pas écouter*)... V.17 *παρακούση* (*refuser d'écouter*)

Louw & Nida (1988) Ce serait une erreur de traduire *παρακούω*, *παρακοή*, and *παραιτέομαι* par « *ne pas écouter* ». Le sens est clairement « *refuser d'écouter* » ou « *refuser de prêter attention* » et donc « *désobéir* ». Il peut donc être préférable dans un certain nombre de cas de traduire « *refuser d'obéir* ».

- Prob. pas péché, mais ENDURCISSEMENT (*tout péché pardonné, sauf refus repentance*)
- Rejeter la voix : *d'un frère* → *quelques frères* → *l'Église*
- Chaque refus augmente l'endurcissement du cœur...
- Manifestation endurcissement = indifférence :

Exode 7.23 Pharaon s'en retourna, et alla dans sa maison; et il ne prit pas même à cœur ces choses.

- *Pr 4.23* : *Garde ton cœur plus que tout autre chose, de lui vienne les sources de la vie*

4. LA FAÇON DE LE DIRE À L'ÉGLISE

- Comment faire et comment ne pas faire...
- Réaliser que la procédure est formelle (*sinon risque dissensions, ternir réputation*)
 - Situation à ne pas faire : Conflit → Alerte Église...
 - *Dis-le à l'Église* ≠ *Dis-le toi-même à l'Église*
 - *Dis-le à l'Église* = Problème maintenant traité niveau Église
- Bonne procédure pour le dire : *confier situation anciens Église locale*...
- Possible que situation concerne un ancien... Que faire?
 - Nécessité d'une pluralité d'anciens pour éviter abus
 - Anciens peuvent être disciplinés comme autres membres :

1 Timothée 5.19-21 ¹⁹ Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou de trois témoins. ²⁰ Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte. ²¹ Je te conjure devant Dieu, devant Jésus-Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur.

- Dans le cas où abus d'autorité, refus reprendre un ancien, etc.
- Autre recours? Archevêque? Synode? Association?
- 1689 prévoit situation avec gouvernement congrégationnel :

1689 26.15 Il peut arriver qu'un ou plusieurs membres d'église soient lésés par des mesures disciplinaires contraires à la vérité et à l'ordre de l'église. Dans de tels cas, la pensée du Christ est que plusieurs églises qui jouissent de communion entre elles envoient des délégués pour conférer ensemble sur les questions en dispute et offrir leurs conseils à toutes les églises concernées. Il est entendu cependant, que les représentants réunis n'ont pas de pouvoir ecclésiastique proprement dit, pas plus qu'ils n'ont de juridiction sur les églises elles-mêmes ou les membres de celles-ci en matière de discipline ; pas plus qu'ils n'ont le pouvoir d'imposer les conclusions de leurs délibérations aux églises ou aux officiers de celles-ci.

- Catholicité → Redevabilité Églises locales
- Avant de quitter Église il y a des étapes

5. LA DÉCLARATION D'EXCOMMUNICATION

- *Après péché → repris → refus → repris-2 → refus-2 → repris-3 → refus-3 → excommunication*
- Jésus déclare: « *s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.* »
- Deux questions : (1) Qui prononce verdict? (2) Que signifie ce verdict?

QUI PRONONCE CE VERDICT?

- Pas le chrétien individuellement...
 - Erreur excommunier pour soi-même frère (*traiter comme "païen", couper liens*)...
 - Pas autorité agir ainsi... Pas le droit agir ainsi...
 - Par contre, prendre certaines distances même avant verdict final :

2 Thessaloniens 3.14–15 ¹⁴ Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de relations avec lui [*mêler l'un avec l'autre, s'associer*], afin qu'il éprouve de la honte. ¹⁵ Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère.

- Mesures disciplinaires avant excommunication... p.ex : *interdire Cène, responsabilité...*
- C'est l'Église qui prononce le verdict
 - V.17-18 révèlent lien entre « *tu* » individuel et « *vous* » Église... (*Église/membres*)

D. A. Carson (1984) [le singulier v.17 : « *qu'il soit pour toi* »] Cela suggère que chaque membre de l'Église doit se conformer au jugement collectif et rappelle au lecteur la responsabilité individuelle que chaque croyant a envers les autres, comme cela est déjà supposé au verset 15 par le singulier « ton frère ».

- Église Corinthe : *cas immoralité sexuelle... reproche Paul... action Église... repentance...*

2 Corinthiens 2.6–7 ⁶ Il suffit pour cet homme du châtement qui lui a été infligé par le plus grand nombre, ⁷ en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive. [*Paul poursuit : pardonnez, je pardonne aussi*]

- Pas tous d'accord, mais majorité dans Église Corinthe (*discipliné par Église même*)
- Un « frère » ne devient pas un « païen » avant que l'Église l'ait déclaré comme tel

QUE SIGNIFIE CE VERDICT?

- Réponse complète = prochain message
- Certains veulent atténuer ce verdict → Jésus accueillait païens et publicains...
- Païen et publicain = excommunié de l'Église... Paul utilise expression plus forte :

1 Corinthiens 5.5 Qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. [*Église = royaume Christ ; hors Église = royaume Satan*]

- Double but :
 - (1) Église de brebis et non de boucs... (*chasser de l'Église ou peut venir..? possible, mais...*)
 - (2) Susciter vraie repentance... (*absence discipline = manque amour*)

1 Corinthiens 5.9-6.7

QUESTIONS POUR LES ENFANTS

Nom : _____ Date : _____

Titre : _____

Passage de la Bible : _____

1. De quoi parle ce message?

2. Quels sont les principaux points du message?

3. Que faut-il faire lorsqu'un frère a péché?

- a. La seule chose à faire est de prier pour lui.
- b. Chercher sa repentance en le reprenant seul à seul, avec d'autres, en Église.
- c. Il faut immédiatement le dire aux autres.

4. Vrai ou Faux?

- | | | |
|---|------|------|
| <input type="radio"/> Si quelqu'un reconnaît son péché sans l'abandonner c'est suffisant. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> Il ne faut jamais rapporter le péché des autres à qui que ce soit. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> L'Église doit parfois agir comme un tribunal du Christ sur la terre. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> C'est aux anciens de dire à l'Église qu'un frère a péché lorsque cela devient nécessaire. | Vrai | Faux |
| <input type="radio"/> C'est uniquement l'Église qui peut excommunier une personne. | Vrai | Faux |

5. Que signifie déclarer quelqu'un « un païen et un publicain »?

QUESTIONS ET NOTES POUR LES ADULTES

S'il refuser d'écouter dis-le à l'Église – Mt 18.16-17

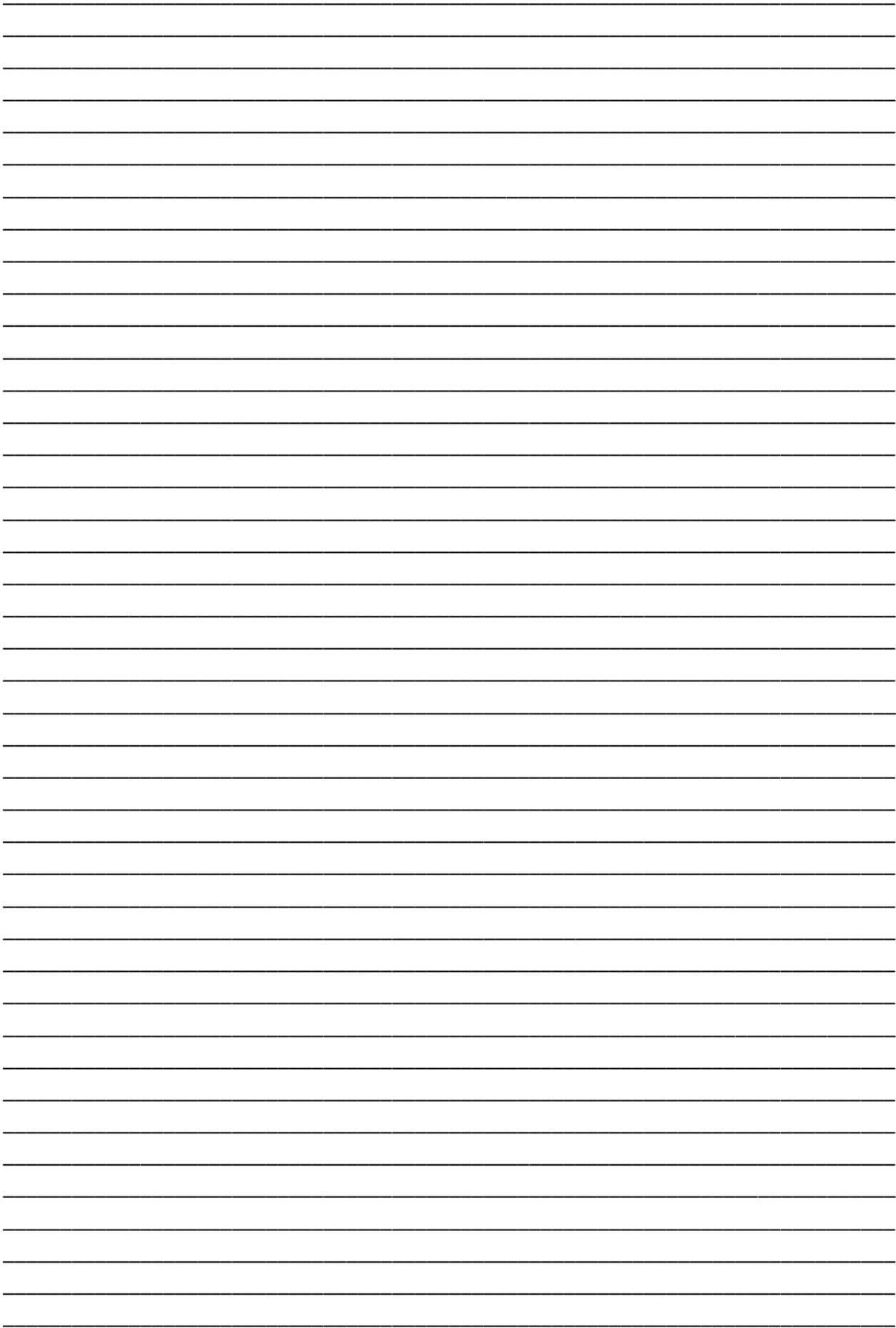
1. À quel moment dois-je prendre une ou deux personnes avec moi?

2. À quoi servent les témoins dans une affaire de discipline d'Église?

3. Quelle est la *mauvaise façon* et quelle est la *bonne façon* de le dire à l'Église?

4. Qui rend le verdict de « païen et de publicain »?

5. Que signifie ce verdict?



Notes d'étude et de lecture

REMARQUES

- Application loi morale :
 - Reprends ton frère Lv 19.17
 - Deux ou trois témoins : Dt 19.15
- Étapes : (1) confrontation privée (2) médiation de témoins (3) implication de l'Église
- Les étapes 16-17 s'appliquent en cas de péché d'un frère et non pour tout conflit...

v.16

- 2-3 témoins = mesure appliquée Églises NT : 2 Co 13.1; 1 Tm 5.19
- ἐὰν δὲ μὴ ἀκούσῃ : s'il n'écoute pas... acoustique... (*écouter/entendre*)
- Prends (παράλαβε) : imp. Aoriste (*ponctuel*)
- Le mot « personne » est sous-entendu
- Déclaration = bouche (*στόματός*)
- Comparaison entre 2-3 témoins (v.16) et là où 2-3 assemblés (v.20)
- Se règle = ἴστημι... Intransitif = mettre, mettre en place... Transitif = se règle, **stand firm so as to remain stable, stand firm, hold one's ground (BDAG)**

v.17

- Le verdict est corporatif : 2 Co 2.6... 1 Co 5.2, 4-5, 11-13
- ἐὰν δὲ παρακούσῃ : s'il refuse d'écouter... Il y a une progression entre « *ne pas écouter* » et « *refuser d'écouter* »... rejeter un → rejeter 2-3 → rejeter Église... L'effet progressif de l'endurcissement

Louw & Nida

- L'impératif qui suit: ἔστω σοι ὡσπερ ὁ ἐθνικός καὶ ὁ τελώνης, est à la 2e pers. du sing. Cependant, le passage immédiat à la 2e pers. du plur. au v.18 est une indication que cette déclaration est faite par l'Église (déjà impliquée au v.17). Autrement dit, le verdict ne vient pas d'une personne seule. Par contre, la conclusion du v.17 présente la chose du point de vue du disciple qui a entrepris la démarche initiale de discipline au v.15.

COMMENTAIRES BIBLIQUES

JIM BUTLER

- Le but des témoins:

(1) – the witnesses most likely did not witness the offense (cf. v.15) but they verify the process and confirm it is conducted properly
(2) – the presence of the witnesses will help to move the offender to repentance
(3) – the presence of the witnesses provides protection for the offended party
(4) – the presence of the witnesses provides protection for the alleged offender

- Qui prononce le verdict?

Both Gill and France believe that only the offended one of v.15 renders this verdict; however, the emphasis in v.18 is on church authority, specifically the binding and loosing involved in church discipline.

- Le sens de “païen et publicain” ici:

The Lord Jesus shows mercy to the heathen and tax collectors in 8:5-13; 9:9-13; 15:21-28 so is the church being called upon to do the same here? NO – the “terms are being used in their conventional Jewish sense” (France, 694).

▪ Le but visé par l'Église :

1 – the purity of Christ's church for the glory of God
2 – the protection of the people of God
3 – the recovery of sinning brethren (and the exclusion of obstinate sinners which has a remedial end, 1 Cor 5:5)

▪ L'excommunié peut-il venir à l'Église?

1 – the church would preach the gospel to heathen and tax collectors, so "yes"
2 – the church has a responsibility to promote peace and safety for its members, so potentially "no"

▪ L'excommunication sur terre est la manifestation de l'excommunication céleste :

The rejection of Christ in this age results in excommunication; in the age to come it involves exclusion from the presence of God and of the Lamb who sits on the throne.

SPURGEON

▪ Le but et le poids des témoins

Possibly the offender may notice what is said by the other brethren, although he may be prejudiced against you; or he may attach weight to united exhortation which he might not feel if the complaint came from one only. By calling in worthy arbitrators, you give the offender a fairer opportunity to set himself right. This time, let us hope, the brother will be won. But if not, you will have secured yourself against misrepresentation.

▪ Prudence et protection lorsqu'il y a des témoins:

But if not, you will have secured yourself against misrepresentation: *that in the mouth of two or three witnesses every word may be established*. It is by misquotation of words that quarrels are fomented; and it is a great thing to have the means of rectifying erroneous reports.

▪ Livré à lui-même comme le monde... mais en cherchant son salut :

The brother is left to himself: he is regarded as being like the rest of the unbelieving world. This is the utmost stretch of our severity. He is one who needs converting, like the Gentiles outside; but towards even *a heathen man and a publican* we have kindly feelings; for we seek their salvation, and we seek that of the excommunicated brother in the same way.

▪ La main tendue de l'Église et le cœur endurci du coupable...

At any rate, from the first personal visit of the injured brother down to the last act of disownment, nothing has been done vindictively, but all has been affectionately carried out, with the view of setting the brother right. The trespasser who will not be reconciled has incurred much guilt by resisting the attempts of love, made in obedience to the command of the great Head of the church.

DAVIES & ALLISON

▪ La pratique de l'excommunication par l'Église:

Excommunication, when it comes, will in truth be self-imposed exile. The Christian community, if it is to be true to itself, if it is forbearing, anxious about the welfare of all its members, and animated by a spirit of forgiveness, will give sinners more than a fair chance. If, despite everything, excommunication follows, that can only be because the one excommunicated has finally refused to follow the commandments of Christ and therefore just does not belong in the Christian church.

NOLLAND

▪ Le "tu" devient "vous":

The second person forms are singular in vv. 15–17 but plural in vv. 18–19.

KNIGHT (NIGTC) SUR 1 Tm 5.19

In effect, Paul is urging Timothy to follow...Matthew 18 and the Old Testament before the church accepts or acknowledges as correct an accusation against an elder. The process may consist of two or three witnesses bringing an accusation, but normally it would consist of two or three witnesses verifying an accusation that may come from only one individual before it is considered further.

R.T. FRANCE

- L'implication de l'Église à cette étape vise la restauration:

The object of the gathering is not to pronounce judgment but to strengthen the pastoral appeal, in the hope that the offender may yet listen.

AUGUSTIN

- Livrer à Satan (1 Co 5.5):

But he speaks of 'delivering over to Satan' because the devil is outside the church, as Christ is in the church.

URSINIUS

- Le danger de l'abus d'autorité de l'Église:

Christ has given to the church the power of excommunication, not for the destruction of the sinner, but for his edification and salvation. The design of ecclesiastical discipline is, therefore, not to establish the sovereignty and tyranny of the ministers of Christ.

GRANT OSBORNE

- Le 1-2 devient 2-3 pcq la personne initiale s'ajoute comme témoin :

With the person who originally confronted the person, it becomes "two or three witnesses."

- Les personnes ajoutées sont des leaders dans la communauté:

This would likely be leaders in the community

- Le contexte de Dt 19 et celui de Mt 18:

In Deuteronomy the context deals with criminal activity, but the passage applies also to community issues (so Carson, Luz).

- Le but premier des témoins:

The primary purpose of the witnesses here is to affirm the "matter"³ to the guilty party and help him or her realize the seriousness of the situation.

- Le but second des témoins:

But if the person again refuses, the witnesses will have the additional duty of giving testimony at the trial before the whole community.⁵

- Dis-le à l'Église LOCALE:

Discipline is always to be done in the local body and not to involve outsiders, even Christian outsiders.

- Église locale = dernière instance:

The body as a whole is the final stage of appeal

- La progression de l'endurcissement:

The intensive καί ("even") draws this to a climax. They have "ignored" the pleas of the one they hurt, of the witnesses, and now even of the local church as a whole.

- Qu'il soit pour toi = chaque membre individuel de la communauté:

³ Thompson, *Matthew's Advice*, 182–83; and Luz, *Matthew 8–20*, 452, see the primary purpose of the witnesses to be warning and convincing the fellow disciple of the guilt, and thus "matter" (ῥῆμα) is not so much the content of the charges but the "word" of admonition.

⁵ McNeile, *Matthew*, 266, says that both efforts at reconciliation and witness before the church if those efforts are rejected are part of the thrust here.

“Let him/her be to you” (ἔστω σοι) with the singular pronoun means that each member is part of the whole (the corporate view)⁶ in carrying out the sentence.

- Excommunication: Gen 17:14; Lev 17:4; Rom 16:17; 1 Cor 5:9–13; 2 Thess 3:14–15; 1 Tim 1:19–20; Titus 3:1–10).
- Païen et publicain: pas de l’Église, mais pas ennemi:

Senior, in fact, says that since Gentiles and tax collectors are objects of Jesus’ ministry in Matthew (cf. 8:5–13; 9:9–13; 11:16–19) and are part of the subsequent ministry of the apostles (28:19), this may “suggest that the community’s pastoral concern for the errant member does not end, even after the painful step of expulsion has taken place”⁸

CARSON

- Lien entre l’Israël ancien et l’Église:

In conformity with his customary interpretation of the Scriptures, Jesus perceives the link joining his messianic community with ancient Israel.

- Païen et publicain = excommunié

It is poor exegesis to turn to 8:1–11; 9:9–13; 15:21–28 and say that such people should be treated compassionately. The argument and the NT parallels (Rom 16:17; 2 Thess 3:14) show that Jesus has excommunication in mind.

- Le singulier du v.17:

This suggests that each member of the church is to abide by the corporate judgment and reminds the reader of the individual responsibility each believer has toward the others, already presupposed by the singular “your brother” in Mt 18:15.

DESCRIPTION ET QUESTIONS

DIFFUSION EN DIRECT : <https://www.unherautdansle.net/sermon-2019-02-10/>

TITRE : #124 S’il refuse d’écouter dis-le à l’Église – La discipline d’Église (3) – Mt 18.16-17

DESCRIPTION : Lorsque la *confrontation individuelle* échoue, nous sommes invités par Christ à entreprendre la *médiation interpersonnelle*. Si celle-ci échoue également, il faut s’adresser à la dernière instance de l’autorité du Christ sur la terre : l’Église locale. Seule la *déclaration congrégationnelle* possède l’autorité d’excommunication. Dans ce message, nous réviserons chacune de ces étapes en examinant leur application particulière.

STRUCTURE

A. Prendre deux ou trois témoins

1. *La condition préalable*
2. *La fonction des témoins*

⁶ Contra Thompson, *Matthew’s Advice*, 185, who says the singular refers not to the community but to the individuals who failed in their attempt to correct the brother. This is unlikely, for vv. 18–20 show the context is that of the church body as a whole.

⁸ Senior, *Matthew*, 210.

B. Le dire à l'Église

3. *La progression de l'endurcissement*

4. *La façon de le dire à l'Église*

5. *La déclaration d'excommunication*

QUESTIONS

1. À quel moment dois-je prendre une ou deux personnes avec moi?
2. À quoi servent les témoins dans une affaire de discipline d'Église?
3. Quelle est la *mauvaise façon* et quelle est la *bonne façon* de le dire à l'Église?
4. Qui rend le verdict de « païen et de publicain »?
5. Que signifie ce verdict?